

Section AFPBN TDAH:

Trouble Déficit de l'Attention/Hyperactivité de l'adulte

Objectifs généraux :

Le but de cette section est :

- de promouvoir la connaissance et la prise en charge du TDAH chez l'adulte auprès des professionnels, des autorités de santé et du grand public
- d'harmoniser les pratiques pour le diagnostic, la prise en charge et le suivi des adultes souffrant de TDAH
- de soutenir des projets visant à favoriser l'accès au diagnostic et à la prise en charge (traitements médicamenteux et non médicamenteux)
- de favoriser les initiatives de recherche visant à améliorer la connaissance du TDAH chez l'adulte et les soins.

Missions :

Les missions de la section TDAH s'orientent autour de trois axes à savoir l'expertise clinique, la recherche et l'enseignement.

1. Expertise clinique :

- a. Constituer un groupe de travail français et francophone (Suisse Romande notamment) afin de faire un état des lieux des pratiques actuelles (fonctionnement, moyens, spécificités de chaque centre).
- b. Harmoniser les pratiques à travers un canevas d'évaluation commun pour le diagnostic, la sévérité, le retentissement et les comorbidités du trouble.
- c. Proposition d'un consensus pour l'évaluation et la prise en charge du TDAH de l'adulte, par le biais d'une publication en langue française dans un premier temps, puis par l'établissement de recommandations, dans un second temps.
- d. Soutenir des projets visant à favoriser l'accès au traitement médicamenteux pour les adultes souffrant de TDAH (protocoles de soins avec les ARS, soutien de projets de RTU).
- e. Améliorer la poursuite des soins en développant les transitions entre la pédopsychiatrie et la psychiatrie adulte.
- f. Développer des outils de psychoéducation (notamment par le biais d'un livre blanc à l'attention des patients, d'outils de self-help) et les prises en charge psychothérapeutiques.

2. La recherche :

- a. Regrouper les chercheurs travaillant dans le domaine du TDAH de l'adulte, et permettre d'accéder à un réseau pour développer des projets communs.
- b. Mettre en place des projets sur des points prioritaires :
 - i. Création d'une base de données commune dans le but de constituer une cohorte multicentrique et déposer des projets de recherche (PHRC).
 - ii. Validation d'outils psychométriques en langue française
 - iii. Etude de l'efficacité des prises en charge chez l'adulte (traitement médicamenteux ou autres)
 - iv. Développement d'outils psychothérapeutiques innovants (self-help, TCC online)

3. L'enseignement :

- a. Promouvoir la connaissance des psychiatres sur le TDAH de l'adulte et organiser/ intervenir dans des formations (interventions en congrès, création et participation à l'enseignement dans un Diplôme Universitaire)
- b. Sensibiliser les médecins généralistes, les neurologues, les addictologues, les professionnels paramédicaux et les pharmaciens au dépistage du trouble ainsi qu'aux modalités de prescription et de suivi du traitement pharmacologique.